

Procès verbal du Conseil municipal
du 30 avril 2025
(Mairie de Notre-Dame des Millières à 19h30)

Le trente avril deux mille vingt-cinq, le Conseil municipal convoqué légalement, s'est réuni à la Mairie de Notre-Dame des Millières, sous la présidence de M. André VAIRETTO, maire.

Présents : VAIRETTO André, BOTTAGISI Sylviane, BRUNIER-COULIN Christine, CHERUY Dominique, COLLOMBIER Romain, GUILLOT Elodie, GUIRAND Philippe, REYDET Frédéric, VELAT Joël

Procuration : Louchet Dominique, qui a donné pouvoir de vote à Vairetto André ; Rat-Patron Pierre, qui a donné pouvoir de vote à Joel Velat

Excusés : GANDON Elodie, LAURENT Pascal, LOUCHET Dominique, RAT- PATRON Pierre, SERVE Fanny,

Absent :

Désignation du secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Secrétaire de séance : Collombier Romain

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 17 avril 2025

Il est porté à connaissance qu'une erreur matérielle a été faite sur le CR : la délibération n°2025-56 Avenant n°3 Spie Batignolles retranscrit la délibération du conseil portant sur l'avenant n°2.
Il convient de faire apparaître la bonne délibération tel que :

Délibération 56-25_OBJET : *Restructuration du groupe scolaire : avenant n°3 lot 11 SPIE BATIGNOLLES*

Monsieur Collombier quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L. 2121-29,
Vu le Code des marchés publics, et ses articles L2194-1 et L2194-2,
Vu la délibération du 11 décembre 2023 portant sur l'attribution des lots pour le marché de la restructuration du groupe scolaire, hors lot n°4
Vu la délibération du 06 février 2024 portant sur l'attribution du lot n°4,
Vu la délibération du 28 mai 2024 portant sur l'attribution du lot n°16,
Vu la délibération du 05 septembre 2024 portant sur l'attribution du lot 11,
Vu la délibération du 18 décembre 2024 portant sur l'avenant n°1 du lot 11,
Vu la délibération du 30 janvier 2025 portant sur l'avenant n°2 du lot 11,

Monsieur le maire rappelle le projet de restructuration du groupe scolaire sur l'année 2024-2025, afin d'en améliorer la performance énergétique, de mettre le bâtiment aux normes handicapées.

Il est proposé de passer un avenant n°3 au lot 11 pour l'entreprise SPIE BATIGNOLLES : Cloisons – doublage – faux plafonds d'un montant de 833.33€ HT (soit 1000€ TTC) portant sur la peinture sur charpente bois.

Le lot n°11 passe de 128 771.59€ HT à 129 604.92€ HT, soit 155 525.90€ TTC. (soit 1%).

Le Conseil municipal :

- **Approuve** la décision de valider l'avenant n°3 du lot 11 Spie Batignolles du marché de Restructuration du groupe scolaire
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier

Le compte rendu du 17 avril 2025 est approuvé.

Ordre du jour

Monsieur le Maire demande de modifier l'ordre du jour en rajoutant 1 point tel que :

- Ouverture d'une de ligne de trésorerie

Le Conseil municipal approuve l'ordre du jour.

Finances

Délibération : 59-25 _OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX de 2025

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de retirer la délibération n°2025-40 prise hors délais et reprendre une nouvelle délibération. En effet la date maximale étant le 15 avril.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il propose de reprendre les taux de 2024, tel que :

- taxe d'habitation : 6.39%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.59 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59.38 %

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

CHARGE Monsieur le Maire

- **de retirer** la délibération 2025-40 sur le vote des taux impôts directs prise au conseil du 17.04.2025
- **de valider** les taux suivant, identiques à ceux de 2024 :
 - taxe d'habitation : 6.39 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.59 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59.38 %
- **de notifier** cette décision aux services préfectoraux
- **de transmettre** l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération 60-25 _OBJET : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Vu le code général des collectivités territoriales et son article L 2121-29,

Monsieur le Maire indique qu'afin de mobiliser des fonds très rapidement pour le financement des besoins de trésorerie et dans l'attente du retour du versement des subventions non encore perçu, il est nécessaire de contracter une ligne de trésorerie.

La commune a consulté divers organismes de crédits pour une ligne de trésorerie de 200 000 euros.

Au vu de la seule proposition reçue, il est proposé de retenir la Caisse d'Épargne dans les conditions suivantes :

- Montant de 200 000 euros
- Durée : 6 mois maximum
- Taux d'intérêt applicable : 2.167% + marge de 0.98%
- Frais de dossier : 400.00 euros

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la proposition d'une ligne de crédits dans les conditions ci-dessus auprès de la Caisse d'Épargne
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la demande de la ligne de crédit
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier

Questions diverses

- La date de déménagement de l'école est fixée au Samedi 5 juillet 2025. Un mot sera distribué pour mobiliser l'aide des parents, sachant que la commune se charge du repas de midi et que plusieurs élus seront présents également. Du vieux mobilier sera stocké dans l'attente d'une distribution.

La séance est levée à 20h.

Fait à Notre-Dame des Millières, le 02 mai 2025

Le maire,

André VAIRETTO

La secrétaire de séance,

Collombier Romain

Affichage du 05 mai au 04 juillet 2025